

ANNEE 2021**SEANCE PUBLIQUE
DU 06 DECEMBRE 2021***Délibération n°***2021094**

Date de convocation : 02/12/2021

Date d'affichage : 08/12/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	18
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	21

Vote : 21
Pour : 21 (dont 3 pouvoirs)

Adopté à l'Unanimité**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le
ID : 064-216401000-20211206-2021094-DE

L'an deux mille vingt et un, le 06 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 02 décembre 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Arnaud PAVLOVSKY.

Mmes Emmanuelle DALLEY, Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Guénaél LE CAM, Nathalie HARAN, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Christian GARRIGUES, Marc PERRIER, Philippe BIGOTEAU (pouvoir à Mme Valérie RECARTE), Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Guénaél LE CAM).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

**OJ n°6 : Décision modificative n°3
Budget Général**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux ressources humaines

L'exécution du budget nécessite certains transferts de crédits, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits **à l'intérieur de la section de fonctionnement**, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

▪ **Dépenses de fonctionnement** :

Chap	Libellé chap	Article	Augmentation de crédit
65	Autres charges de gestion courante	6521 Déficit des budgets annexes à caractère administratif	+12 614€

chap	Libellé chap	Article	Diminution de crédit
67	Charges exceptionnelles	678 Autres charges exceptionnelles	-12 614€

Point Budget :

chap	Montant budgétisé au BP	Montant DM3	Montant budget après DM3
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
65	299 350€	12 614€	311 964€
67	89 614€	-12 614€	77 000€

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal,

- 1) d'accepter d'apporter au Budget primitif 2021 du budget général, les transferts de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement, dans le sens des dépenses ;
- 2) d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

APRES avoir entendu les explications données,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE :

- les transferts de crédits proposés,
- Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

Fait à Bassussarry, le 06 décembre 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE